



FORMATION EN PRÉSENTIEL

FORMATION EVACUATION

Dernière mise à jour le 14/04/2023.

OBJECTIF

A l'issue de la formation, l'apprenant aura acquis les connaissances nécessaires au bon déroulement de l'évacuation : gestion des secours avant pendant et après un sinistre.

Il connaîtra les moyens humains et techniques pour participer au bon déroulement d'une évacuation.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Maîtriser son rôle lors de l'évacuation dans son établissement : connaît les fonctions de chacun : guide file, serre file, chargé d'évacuation
- Connaître les consignes et les procédures de son établissement.

Tarif	275 € HT par groupe
Réf.	EVAC
Contact	0558573102 formation@action-securite.com www.action-securite.com

PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié de l'entreprise désirant se former à l'évacuation

PRÉ-REQUIS

Aucun

MODALITÉS D'ACCÈS

Inscription dans un délai de 15 jours minimum pour organisation en amont avec liste du personnel à renseigner au préalable

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve d'un entretien préalable afin de prévoir une organisation et un environnement adaptés. Un référent handicap est à votre écoute pour vous accompagner dans la démarche et au besoin vous orienter vers les partenaires spécialisés.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

En présentiel avec une partie pratique

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Bac à feu écologique, chronomètre, Pack stressit (simulateur de scénarios), Fumigène - Support de formation + livrable - Matériel consultable via https://www.action-securite.com/incendie/le-centre







PROGRAMME

Théorie – 1h

Mise en place de l'alarme et de l'alerte.

Plan d'évacuation.

Balisage par rapport à l'évacuation.

Détermination des chargés, serre-files, guides par zone, étage, atelier, etc...

Formations théoriques et pratiques des chargés, guides, serre-files.

Missions respectives et spécifiques de chacun.

Alarme, alerte mise hors de danger du personnel.

Technique d'évacuation générale et en particulier votre établissement.

Reconnaissance de l'itinéraire.

Signalisation - balisage.

Point de rassemblement.

• Exercices pratiques - 30 min

Visite applicative sur site avec exercice d'évacuation.

Pour aller plus loin dans les textes...

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs - **Article R4227-28**

Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés. Extrait de Article R4227-38

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail. - Article R4227-39



Formateur expert dans l'incendie





INTERVENANT(S)

ÉVALUATION

ATTRIBUTION FINALE

Expert en sécurité incendie

A partir d'un scénario préétabli, les stagiaires seront évalués lors de l'exercice d'évacuation Formation évacuation

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 12 mois, l'apprenant doit suivre une session de FORMATION EVACUATION